

PROCES-VERBAL
du 26 mars 2013

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012	10
<i>Unanimité</i>	10
1.01 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – Report rentrée 2014	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
Débat.....	16
<i>Unanimité</i>	22
1.02 – LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE – Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) – Marché de prestations intellectuelles avec un bureau d’études – Mutualisation- Convention à conclure avec LMCU – Parti- cipation forfaitaire	22
PRESENTATION M. DESMET.....	24
<i>Unanimité</i>	25
1.03 – LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE – Plan bleu – Cours d’eaux et canaux domaniaux sur l’ensemble Canal de Roubaix, Marque canalisée et bran- ches de Croix et de Tourcoing – Transfert de compétences – Avis du Conseil municipal	25
PRESENTATION M. PETILLON.....	27
<i>Unanimité</i>	27
1.03 – PROGRAMME DE REHABILITATION DES COUREES – Cité du Fort et rue Minique – Partenariat avec LMCU – Nouvelle convention à conclure	27
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	28
<i>Unanimité</i>	29
1.05 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 – 1ers versements et acomptes	29
PRESENTATION M. DA SILVA.....	30
Débat.....	31
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	32
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	32
1.06 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Maison des associations – Redéfinition de l’avenant n° 1	32
PRESENTATION M. DA SILVA.....	34
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	35
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	35
1.07 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2012	35
PRESENTATION M. BOSSUT.....	36
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	41
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	41

1.08 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012	42
PRESENTATION M. BOSSUT	43
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	43
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne »	43
1.09 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE	
EN 2012	43
PRESENTATION M. BOSSUT	44
Débat	45
1.10 – BILAN DE LA FORMATION DES ELUS 2012 – Débat	46
PRESENTATION M. BOSSUT	47

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil.

Je salue le public et vous salue, mes chers collègues.

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous allons commencer par un **Ephéméride** que j'espère abrégé le plus possible parce que beaucoup de choses se sont passées depuis notre dernière rencontre.

☞ Du 17 au 27 janvier, les classes de neige.

Cela a impacté 135 enfants des écoles Pergaud, Saint-Roch, Neruda et Brel qui ont eu la chance de séjourner en bordure du Parc National du Mercantour et de participer à un grand nombre d'ateliers ; tout cela a été très agréable et nous avons reçu une petite carte postale avec les remerciements des enfants.

Monsieur TELLIER, je vous invite à prendre la parole puisque vous êtes un « témoin vivant » de ce séjour.

M. TELLIER –

En effet, Monsieur le Maire, puisque j'ai eu l'honneur de représenter la municipalité aux classes de neige cette année, je peux attester de la qualité des équipements mais également des personnels parce que cela peut parfois faire défaut. Or à Lou Riouclar c'est un personnel extrêmement bien formé, très proche des enfants. Les discussions que j'ai pu avoir avec certains d'entre eux et plus longuement avec d'autres ont montré qu'en tous points nous avons vraiment trouvé là, et je pense que M. VARLET sera également d'accord pour le dire, un lieu extrêmement intéressant et d'ailleurs tellement intéressant qu'il y a foule pour y aller.

Pour les enfants de Roncq, c'est vraiment quelque chose de très bien.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

☞ Le 28 janvier.

La Ville et la Caisse d'Allocations Familiales ont signé leur nouveau contrat Enfance Jeunesse pour une période de 4 ans (2012-2015). *La feuille de route en faveur des enfants est impressionnante à Roncq...* a déclaré la Présidente de la CAF du Nord, qui est très sympathique (sur la photo, avec son magnifique blouson rouge, c'est un peu le Père Noël de

la Commune) puisqu'elle nous a versé 760.000 € en 2012, ce qui n'est quand même pas mal –il faut le dire–

724.000 € pour la Maison de la Petite Enfance du Blanc-Four

35.000 € pour la Maissonnette.

La Présidente de la CAF nous a également confirmé le bon taux de couverture de la ville de Roncq : 44,3 % à savoir le nombre de places par rapport à la voilure de la structure, puisque la moyenne départementale se situe aux environs de 30 %... C'est donc tout à fait encourageant.

Mme LIBRIZZI, Présidente de la CAF, est une personne fort sympathique qui mène un vrai combat pour la famille dans le Nord mais également en France.

☞ Le 18 mars.

A l'école Jacques-Brel, plantation de 50 charmes –joli mot– offerts par la Fondation « Plus d'arbres, plus de vie » dans le cadre de la « Trame verte et bleue », une mesure phare du Grenelle de l'environnement.

Le 21 mars, c'était au tour du groupe scolaire des Chats-Huants.

On a ainsi planté un bouleau verruque, un merisier, un frêne et un érable sycomore voire même, pour les amateurs d'arbres, un chêne rouvre dans chacune des cours.

C'est quand même formidable de planter des arbres avec des enfants ; cela méritait d'être signalé même si on voit, sur la diapositive projetée, que Mme MARIAGE est restée plutôt les bras ballants que maniant la pelle (*rires*).

☞ Les 25 et 26 mars.

Les « Rencontres chantantes » organisées par la circonscription de l'Education Nationale Tourcoing-Roncq se sont tenues à la salle Jules-Gilles que la Ville avait mise à disposition : ce sont tous les enfants des écoles primaires publiques de la circonscription qui chantent. On aime quand les enfants chantent dans cette Ville !

Roncq était représentée par plusieurs classes de l'école Pergaud et vous en voyez quelques images projetées.

☞ Lille 3000 Fantastic.

Dans ce cadre, nous avons accueilli le musée mobile MuMo dont vous voyez plusieurs images. C'était plutôt sympathique ; même moi, j'ai éprouvé beaucoup d'intérêt à visiter ce

petit théâtre parfois imaginaire, qui a permis à de nombreux publics de s'initier aux arts contemporains.

☞ Le programme municipal des « Arts visuels à l'école ».

Avec les enfants de maternelle et de primaire. Pour ceux qui ont assisté au vernissage de leurs travaux, nous avons encore une fois été tout à fait surpris –en bien– par la production des enfants et surtout des maternelles parce que c'est absolument remarquable.

On envisage de faire travailler les petits dans le cadre de la reconquête du Blanc-Four, comme nous l'avons fait à l'époque pour le Centre-Bourg, sur leur vision de la Ville dans un siècle, par exemple. A eux d'imaginer comment elle sera ; leurs dessins seront enfouis dans un espace et, dans cinquante ans ou un siècle, ils le rouvriront et verront si cela correspond, ou non, à ce qu'ils avaient envisagé à l'époque.

☞ La fête de l'Ecole municipale de Musique.

C'était vendredi soir dans une très bonne ambiance ; on a pu y voir tous les pupitres et c'était très sympathique. Sur la projection, vous voyez la représentation totale de l'Ecole de Musique sur scène.

☞ Un bel hommage à Edith Piaf.

Samedi soir devant un public de 650 personnes qui ont pu applaudir une artiste de grand talent et de renommée.

Nous passons au sport maintenant.

☞ Le 27 janvier.

J'ai eu le plaisir de remettre la médaille Jeunesse et Sport, échelon argent, à Jean-Paul MEERT que vous connaissez bien. C'est le Président de la Boule ferrée ronquoise. Sans rappeler ses nombreux mérites ici, au moins celui d'ouvrir le club au public scolaire et d'être présent dans toutes les manifestations ronquoises ; il fait partie du paysage ronquois comme son papa, Arthur, en son temps.

☞ Du 16 au 25 février.

L'opération « Huit jours sous un panier » a attiré 700 joueuses et joueurs pour le basket ; ce club compte quand même 185 licenciés.

☞ Le 14 mars.

Nous avons eu le plaisir d'accompagner les policiers qui ont couru avec beaucoup de bravoure ; le temps était en effet très difficile mais, paraît-il, motivant. Les participants étaient extrêmement sportifs pour ce championnat régional de la Fédération sportive de la police nationale organisé par le Commandant VERQUIN qui a fait un travail tout à fait remarquable. Ils sont ravis chaque fois qu'ils viennent courir à Roncq ; c'est bien organisé et il y a de très beaux paysages.

☞ Le 23 mars.

Samedi dernier, c'était le 3^{ème} tour du Critérium fédéral de Nationale 3 Handisport. C'était à la fois magnifique en termes d'intégration de la personne à mobilité réduite dans la société mais c'était aussi une belle leçon d'exemplarité à travers le sport. A nous qui parfois sommes limités dans nos évolutions, baissons les bras face à des obstacles qui peuvent nous paraître majeurs mais qui, en réalité, sont mineurs et plus psychologiques, ils nous ont montré comment ces limites peuvent être repoussées et c'était absolument superbe. C'était un Championnat de France puisqu'il y avait des sportifs de Quimper, de Lorient, Evry... Bravo une nouvelle fois à l'ULJAPL !

☞ Ce matin, 26 mars.

Nous tenions le Diagnoform près du Fitness parc, opération « 10.000 pas » dans le cadre du programme VIF, Vivons en Forme.

Je suis très sensible à cette opération parce que je pense que c'est une cause nationale qui nécessitera une mobilisation encore plus importante dans les années qui viennent, face à une société qui s'atomise, qui s'individualise.

Pour avoir présidé un colloque VIF à Paris début avril, je rappellerai que, de plus en plus, il faut organiser les choses de manière plus inventive, différente parce que la société évolue à grands pas et que les besoins de nos concitoyens ne sont plus du tout ceux qu'ils étaient il y a cinq ou dix ans. On a donc du mal (il faut bien le dire) à mobiliser les équipes et faire que les gens soient sensibilisés à de grandes causes... Il faut aussi dire qu'il y a beaucoup de causes à soutenir dans la vie. En tout cas, nous restons mobilisés sur ces questions.

Et passons au secteur économique cette fois.

☞ Le 18 janvier.

Tous ensemble, nous avons inauguré un beau siège social : celui de GEA Happel France à l'entrée du Centre International de Transport, qui y est installé depuis 1996. Cette filiale commerciale de GEA Groupe a donc installé son siège social français dans un nouveau

bâtiment de 3 niveaux sur 1200 m² avec des expérimentations tout à fait intéressantes sur les réductions d'énergie, sur la façon de réduire les factures énergétiques en calfeutrant mieux les bâtiments notamment... Cette société fabrique des matériels de traitement d'air dotés de récupérateur(s) d'énergie. C'est un show-room tout à fait intéressant pour les particuliers comme pour les entreprises. On est là complètement tourné si ce n'est à l'international, au moins à l'europpéen, démontrant l'excellente activité économique de la ville de Roncq.

Je lisais récemment un ouvrage d'un chercheur géographe, M. DUMONT, sur l'exclusion dans les grandes métropoles régionales européennes qui plaçait Roncq (ce n'était pas une étude sur Roncq mais une référence dans une page de l'ouvrage que vous pouvez emprunter à la bibliothèque qui a acheté ce livre) parmi ce que l'on appelle le « triangle d'or Bondues-Mouviaux-Wasquehal »... BMW. On pourrait s'interroger sur cet apparemment avec le triangle BMW.

Ce chercheur nous place dans cette classification, notamment en partie, en raison de notre tissu économique tout à fait dense, tout à fait vivant, et en raison de la résidentialisation de notre commune, et surtout du très bon chiffre du chômage de notre population (j'espère qu'il ne va pas se dégrader). Je vous invite donc à en prendre connaissance.

☞ Le 25 janvier.

Nous avons présenté des vœux au monde économique que nous souhaitons voir organisé à travers ce que l'on appelle le Réseau Economique Roncquois ; c'est une communauté d'internautes, une plate-forme parce qu'il faut multiplier les rendez-vous. J'en suis ravi même si les participants sont peu nombreux... La situation est toujours la même ; on se heurte au mur de l'individualisation... du : *à quoi cela sert-il ! Certains chefs d'entreprise m'ont dit : C'est bien, on a pu faire connaissance, se rencontrer. Et à l'issue de ces rencontres que vous avez concoctées, on est reparti bras dessus-dessous. Sans citer quiconque, des alliances se font, des marchés se nouent grâce à ces rencontres en mairie.*

Si on crée un peu de richesses et si on peut faire en sorte que les carnets de commande des entreprises soient à peu près garantis par des connaissances sur un même territoire, on n'a pas tout perdu de nos rencontres économiques et ce n'est déjà pas si mal.

☞ Voirie.

Je voudrais vraiment féliciter M. DESMET qui, lui-même, a été très opérationnel puisqu'il n'a pas hésité... un peu forcé, sans aucune doute, à un moment où on ne pouvait pas bouger

dans la métropole, il est resté sur Roncq et il a donc pris les commandes de **l'opération de déneigement**.

Ceci dit, je tiens à souligner que très peu de gens ont été mécontents. Bien sûr, il y a toujours le lot de mécontents et je leur répondrai personnellement. Je répète qu'ils ne sont qu'une poignée. J'avais demandé aux services de me faire remonter toutes les informations. C'est donc plutôt positif et j'insiste pour dire que nos services ont fait un travail absolument remarquable. Bien sûr, les trottoirs chauffants n'existent pas encore et il faut tenir compte des événements neigeux comme ils viennent.

Je peux donner des chiffres : 140,15 tonnes en vrac de sel de déneigement !

Cela ne nous dit pas grand-chose. En tous les cas, nous avons une facture et du sel de déneigement a été répandu tout en rappelant que mettre du sel dans des secteurs où il n'y a pas de mouvements ne sert pas à grand-chose ; il faut toujours le répéter.

Nos services ont été très efficaces durant cette période et je tiens à les féliciter à nouveau parce qu'on me disait que dans les communes voisines (sans faire de délation qui serait malvenue) ce n'était pas aussi bien. Je souligne donc l'excellence et la mobilisation de toutes nos équipes sur le terrain.

Pour votre information 49 h 30 ont été comptabilisées en astreinte et 49 h en journée pour les camions. Et les équiériers à pied ont assuré un cumul de 76 h en astreinte et 88 h en journée.

Il faut savoir qu'une tournée dure à peu près 4 h pour saler les axes principaux de la Commune, sauf les axes couverts par le Conseil général puisqu'ils sont départementaux. Les tournées de salage par camion correspondent à un circuit prioritaire de 22 km et un circuit secondaire de 6 km. En plus, le tracteur effectue également une tournée.

Bravo à toutes ces équipes que nous pouvons applaudir parce que c'était un bel événement.

(Applaudissements)

Vous exprimerez à nos équipes ainsi que notre Directeur général des services, que je salue également, tout ce que l'on pense en positif de la Ville.

Optimisation des équipements municipaux ; c'est une annonce que j'ai faite lors de mes vœux à la population. C'est donc fait, les déménagements ont eu lieu. On a pu enfin

densifier la mairie. Il est vrai que l'on se sent un peu mieux parce qu'on sent une dynamique, parce qu'on est entre nous et que les équipements sont mieux utilisés et optimisés.

C'est du développement durable concret !

Il y a bien les intentions, les déclarations mais, là, on dit concrètement comment optimiser les mètres carrés disponibles sur la Commune. Et c'est un combat que l'on doit mener sur tous les équipements dans la plus pure transparence et dans la rationalité.

Nous avons donc tiré parti de nos équipements en disant : le Centre-Bourg est le lieu du rassemblement administratif avec un guichet unique qui est musclé et dans lequel chaque citoyen peut trouver tous les renseignements depuis le permis de construire, le certificat d'urbanisme jusqu'à l'inscription aux cantines, à l'Ecole de musique.

On a enfin réussi !

J'en félicite Bruno DUBOIS parce que c'est un combat qu'il mène depuis plus de dix ans. Cela a été long mais, vous le savez, il y a toujours des résistances psychologiques, le poids de l'histoire ; il y a plein de choses. Il a donc fallu à la fois tempérer puis prendre son bâton de pèlerin. On y est arrivé pour le bien de la population et des services qui vont pouvoir trouver une dynamique.

En outre et il faut le dire ; des services techniques excentrés, cela ne m'allait pas du tout. Ils sont à nouveau en mairie, à nouveau dans le projet et, psychologiquement, désormais il n'y a pas césure dans la ville entre le Centre-Bourg et le Bois-Leurent, le CTM... Tout le monde est rassemblé pour répondre à la commande municipale et servir les Roncquois, en sachant que l'ex-CTM va devenir un lieu de ressources numériques à partir de la bibliothèque, mais pas seulement, pour tenter de répondre aux nombreux besoins d'une population qui bouge beaucoup.

Je ne le répèterai jamais assez ; les ados d'aujourd'hui ne sont plus les ados que nous étions. C'est une La Palissade mais plus que jamais vraie parce que la révolution numérique est passée par là.

On a des incidences sociales mais, parfois aussi, anthropologiques... Ce sont des petits êtres nouveaux, des petites créatures numériques qui sont en train d'émerger, qui ne sont plus du tout dans les mêmes pratiques. Pour autant, il faut faire en sorte que ce collectif soit toujours joué à fond. C'est un peu l'objectif qu'on va poursuivre même si ce n'est pas gagné ; ce sont des paris difficiles à tenir car on ne peut pas dire que nos équipements soient extrêmement rayonnants et attractifs aujourd'hui. Il faut tout mettre en œuvre, à moyens constants, pour pouvoir atteindre un certain nombre de cibles. Nous en reparlerons lorsque

nous entrerons dans la réforme des rythmes scolaires ; nous n'allons pas y rentrer immédiatement puisque je vous en proposerai le report.

Voilà pour l'éphéméride et, une nouvelle fois, bravo à tous ceux qui se sont investis pour animer notre Commune aussi fortement.

Avant de procéder à l'examen des différents points de notre ordre du jour qui est quelque peu copieux, Monsieur LAMBLIN va procéder à l'appel nominal.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 26 mars 2013 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Thierry BUCQUOYE - Catherine SUBTS - Antonio DA SILVA - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Claudine ZAHM - Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Jean-Jacques FERON - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Alexandra COUSTY - Laurent WINDELS - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN QUIVRON - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

ABSENT :

Hervé DELVAS

PROCURATIONS :

Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Sophie LAFRENOY donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Eric ZAJDA donne procuration à Thibault TELLIER

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous poursuivons ;

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

M. LE MAIRE – Sans observation, ni remarque, ce procès-verbal est réputé favorable ; je vous en remercie.

1.01 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - Report rentrée 2014

Après quatre années scolaires (depuis 2008/2009) basées sur quatre journées d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi), le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (publiques) fixe de nouveaux principes, qui doivent être mis en œuvre à la rentrée 2013/2014 :

- *l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur NEUF demi-journées, incluant le mercredi matin ;*
- *une journée de classe de 5 heures 30 maximum ;*
- *une demi-journée de classe de 3 heures 30 maximum ;*
- *une pause méridienne de 1 heure 30 minimum ;*
- *la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints d'élèves, venant s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire, se déclinant soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.*

L'organisation du temps scolaire qui doit en résulter est largement tributaire d'un Projet Educatif Territorial (P.E.D.T) construit d'abord dans l'intérêt de l'enfant tout en sauvegardant une cohérence territoriale.

Eu égard à la densité et à la complexité du travail correspondant, nous vous proposons de solliciter, comme le prévoit le décret susvisé, de la part du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N), un report de la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

De cette question des rythmes scolaires, je ne souhaite pas qu'on en fasse un enjeu de politique politicienne ; ce n'est pas du tout le sujet, loin de là. Tous les médias sont braqués sur les communes du département du Nord et de France. Hier encore, nous étions appelés par France3 Région qui voulait savoir quelle était notre position ; nous allons l'adopter dès ce soir.

Tout cela est regardé, scruté d'une manière de proximité.

C'est un sujet très important qui ne touche pas que le rythme scolaire en tant que tel ; il touche l'enfant à l'école et quand on parle de l'enfant à l'école, on évoque la famille inévitablement. Et quand on évoque la famille, on évoque une communauté plus large qui est celle des habitants, c'est-à-dire la ville.

Il nous faudra donc, lorsque nous engagerons le chantier de la réflexion et de l'avis de la population sur ce sujet, avoir trois intérêts à l'esprit (du moins je le pense) :

1. l'intérêt de l'enfant, l'intérêt de l'écolier ; cela me semble fondamental parce que certains seront peut-être tentés par leurs intérêts particuliers et pas forcément par ceux des enfants.

2. l'intérêt des familles, bien entendu, dont on sait qu'elles sont plurielles, diverses et, pour la plupart aussi, recomposées. C'est parfois bien compliqué, pour certains, de jongler avec des emplois du temps très difficiles.
3. les intérêts de notre Commune parce que cette réforme a, bien entendu, un impact financier mais également organisationnel.

Je voudrais ici saluer André VARLET qui a mené un grand travail depuis six mois. Bien entendu, avant que la réforme ne soit enclenchée de manière législative, il y a réfléchi avec ses services, notamment Fabienne GARDE et Bruno DUBOIS, de manière très pratique, très organisationnelle : si on choisit telle ou telle demi-journée, voilà quel en sera l'impact.

C'est la raison pour laquelle, lorsqu'André VARLET est revenu vers moi, j'ai souhaité vous proposer un report... On n'entre pas dans la discussion, ce n'est pas le sujet ce soir mais on peut le déflorer un peu plus parce que c'est un sujet passionnel qui nous intéresse tous à plusieurs niveaux et qui de plus, peut-être, nous permettra de faire un certain nombre de rebonds (je vous en parlerai tout à l'heure).

En tout cas, André m'a dit : *voilà où l'on en est, il y a un certain nombre de points de blocage, un certain nombre de difficultés qu'il nous faudra relever...* On ne va pas entrer dans le détail mais ils sont extrêmement nombreux avec –naturellement– des impacts financiers et des impacts en termes de personnel encadrant.

Je tiens encore à ajouter qu'avant les problèmes de salles, de tableaux, de bureaux ou autres, il y a d'abord le problème de la cohérence pédagogique : il ne faudrait surtout pas qu'il y ait une rupture entre le temps de l'école et le temps après l'école, que je ne sais plus comment appeler... postscolaire, périscolaire ou comme vous le voulez. Il faut que l'on donne de la cohérence à l'édifice qui doit être co-construit avec la communauté éducative, sous l'autorité de l'Inspecteur de circonscription, et les élus qui portent un certain nombre de valeurs, qui ont envie que, dans cette Commune, les écoliers puissent travailler sur un certain nombre de sujets.

Je parlais de rebonds ; cela veut dire que cela sera une formidable chance pour nos propres outils municipaux d'être un peu plus efficaces. Je vous donne un chiffre : nul ici ne pourrait remettre en cause notre Ecole de musique mais regardons la réalité des chiffres (ce que je fais depuis dix ans) en toute transparence sans que cela ne crée des fantasmes, des rumeurs, des gens qui sautent comme des cabris sur des chaises... parce que j'entends tout et n'importe quoi... Je dis simplement la réalité des faits pour qu'ils puissent être corrigés, repositionnés dans une dynamique de projet.

L'Ecole de musique : 330 élèves, 220 enfants soit moins de 10 % du public scolaire.

Et encore, je n'ai pas sélectionné les enfants de Roncq et ceux qui ne le sont pas.

En cible, l'Ecole de musique touche donc moins de 10 % des enfants qu'elle pourrait toucher en termes de population scolaire.

Et le coût pour la Ville est de 2.200 € par enfant, au moins.

Il faut donc qu'on réfléchisse aujourd'hui sur la portée, le sens de notre économie. C'est un exemple parmi d'autres et j'en ai beaucoup d'autres.

Cela veut dire que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la refondation de l'école, je vous propose de ne pas immobiliser les services ailleurs ; nous avons nos propres services et je vous propose de remobiliser ces services de manière à les réorienter vers une nouvelle offre pédagogique.

Mais il faudra du temps pour y réfléchir très fortement parce que, aujourd'hui, le projet de l'Ecole de musique, nous l'avons, nous le connaissons (une école académique de musique) mais comment faire pour l'adapter au monde scolaire ? Il faut donc vraiment que cet outil soit repensé.

Nous ne partons pas de rien ; nous avons déjà posé quelques jalons notamment en matière sportive à travers l'AMIS. Et si nous les avons posés à l'époque, c'est parce que –déjà à l'époque– cette petite lucarne de la réforme des rythmes scolaires était ouverte. Nous nous y sommes donc engouffrés en disant : *l'AMIS est un embryon duquel nous allons pouvoir ouvrir largement des perspectives.*

Je ne suis donc pas inquiet et c'est vraiment superbe parce que nous allons pouvoir peut-être enfin optimiser nos ressources. Il faudra discuter avec les cadres, avec les agents, avec nos propres ressources humaines qui aujourd'hui ont une mission un peu particulière, pour les orienter peut-être vers des missions toujours éducatives mais sensiblement différentes dans les cibles.

Enfin, il nous faudra définir quelle demi-journée choisir.

Si c'est le mercredi, cette demi-journée posera un certain nombre de problèmes notamment pour quelques clubs sportifs que nous avons déjà questionnés. Pour rappeler le timing, nous avons eu une rencontre avec la Communauté Urbaine autour de Michel-François DELANNOY et Alain BERNARD, responsable du Contrat de territoire, juste avant la Préfecture puisque M. le Préfet et le Recteur d'Académie nous conviaient (André VARLET

nous y représentait) à une réunion organisationnelle ; nous étions préparés et, donc, nous avons eu quelques retours d'associations nous disant : *pour nous, cette réforme risque de poser un réel problème organisationnel*. Vous imaginez bien, par la suite, les emplois du temps dans la vie de l'association, nos équipements municipaux... Cela va être extrêmement compliqué ; ce n'est pas impossible à gérer mais, en tout cas, cela va être compliqué.

Forts de ces paramètres qui me semblent être des valeurs mobilisatrices : intérêt de l'enfant, intérêt des familles mais aussi intérêt de notre Commune, eh bien il nous faudra déterminer le meilleur schéma.

Pour ce faire, je souhaiterais qu'avant l'automne, cette année, nous ayons pris une décision (je le dis clairement) en dehors de tout combat municipal. On pourrait très bien dire qu'on laisse cette question pour les prochaines municipales, mais les gens ne vont plus rien comprendre.

Je pense qu'il nous faut chercher l'intelligence collective ici de manière à arriver (je l'espère) à trouver un consensus. Nous ne le trouverons pas seuls mais l'avis sera rendu par le Conseil municipal auprès du DASEN.

Par ailleurs, je voudrais ajouter qu'il ne nous faut pas y perdre en cohérence territoriale. Un réseau de 18 communes travaillent depuis très longtemps ensemble, de manière informelle ; il n'y a pas de syndicat, il n'y a pas d'argent mais elles travaillent ensemble. Je ne voudrais pas qu'il y ait des fractures au sein de ce territoire, ce qui serait totalement incompréhensible.

Pour les parents et les familles recomposées, il y aurait des mercredis à Halluin, des samedis à Marcq-en-Barœul, des mercredis à Bondues ou des samedis à Roncq.... Vous imaginez bien un « bazar » pas possible à gérer ; il faut que l'on trouve une cohérence territoriale et nous ne pouvons être seuls sur notre petit bout de territoire à prendre des décisions. Il faut regarder autour de nous comment les choses vont se passer.

En outre, j'ai toujours été très surpris mais c'est l'organisation du monde scolaire, de constater qu'une fracture existait à l'intérieur de notre Commune.

Lorsque vous étiez scolarisés à Pergault ou à Brel, ce n'était pas la même chose alors que nous mettions –nous- des ressources à disposition... Comme c'est sur la base du volontariat des enseignants, des enfants avaient plus d'individuel parce qu'ils étaient dans une école où les profs sont plus enclins à l'individuel et que d'autres, à quelques mètres de là, n'en disposaient pas.

Je pense qu'il faut aussi profiter, dans la discussion avec l'Education Nationale, pour corriger les disparités de ressources municipales que nous mettons en œuvre de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture entre les groupes scolaires publics dans notre Commune. Personnellement, je n'y suis pas du tout favorable et j'ai toujours été extrêmement déçu quand on n'arrivait pas à mobiliser plus amplement autour de ces ressources municipales.

Enfin, le privé est absent de cette réforme alors que Roncq a un contingent très important d'enfants scolarisés dans le privé et qu'elle sectorise sur le public. Il est évident qu'on ne laissera pas le privé en dehors de ce dispositif et que nous aurons des discussions avec le privé parce que je souhaite que nous gardions une parité d'intervention municipale entre le privé et le public.

Je rappelle que cette réforme va être mise en œuvre mais elle n'oblige pas la commune ; si on ne fait rien, on ne fait rien... Elle n'oblige pas la commune comme elle n'oblige pas les parents.

Vous comprenez bien toute la difficulté parce que, ici, cela va être à géométrie variable. Il faudra quand même, par pure rationalité des finances publiques, réfléchir à un système qui engage un peu les parents ; ce ne sera pas une garderie supplémentaire où on met ou on ne met, on retire l'enfant le lendemain. Il faudra demander aux familles un engagement minimal, un peu comme à l'AMIS ; ce ne peut être du zapping.

Il nous faut donc bien réfléchir à ce projet éducatif roncquois dans un projet éducatif territorial, le plus équilibré, le plus juste, le plus lisible, le plus cohérent en termes de territoire et le plus responsable en termes des intérêts du scolaire. Pas la peine d'en rajouter à des journées qui sont déjà extrêmement lourdes alors que l'objectif est quand même d'alléger au maximum et de rassembler sur les apprentissages fondamentaux : lire, compter, écrire.

C'est la feuille de route de notre nouvel Inspecteur. Vous le savez, chaque fois qu'il y a des inspecteurs nouveaux, il y a des élans nouveaux.

Notre Inspecteur, M. Arnould VANDERSTRUYF, qui vient de faire sa rentrée, a vraiment un impératif : lire, compter, écrire. Il nous demande de nous recentrer sur ces objectifs.

J'essaie de donner un cadre un peu large de manière à pouvoir vous demander, si vous le voulez bien, de nous aider à le traduire d'ici à l'automne 2013 pour un report à 2014.

La méthodologie, je ne l'ai pas ; on en parlera entre nous. Elle n'est pas fixée. Je souhaite en tout cas qu'elle soit la plus large possible. Elle ne concerne pas que les enfants... Marcq-en-Barœul a interrogé les enfants qui ont répondu : *ni mercredi, ni samedi*... bien sûr !

Les familles sont bien entendu concernées mais, plus largement, il y a aussi les grands-parents, par exemple.

Par ailleurs, en termes de méthodologie, des communes ont fait des sondages comme on a pu le faire pour la CAF, pour les garderies.

On peut aussi travailler sur le numérique puisque Roncq est une ville très développée en numérique ; on peut imaginer une espèce d'avis consultatif via... Tout est possible. En termes d'outils, la méthodologie n'est pas fermée mais le calendrier est celui-là avec toutes les étapes de rencontre avec la communauté éducative. Bien sûr, ce n'est fermé à personne, tous ceux qui souhaitent vraiment s'investir sur le sujet, qui ont des compétences, sont les bienvenus de manière à essayer de sortir quelque chose qui soit le plus consensuel, le plus unanime et le plus bénéfique pour l'enfant.

J'en ai dit assez. Thibault TELLIER, vous avez la parole ainsi que chacun d'entre vous.

M. TELLIER –

Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de mes collègues parce que je vais répéter exactement la même chose étant parfaitement en accord avec ce que Monsieur le Maire vient de dire.

Vous me permettrez d'être un peu long sur la question car c'est une problématique qui m'intéresse tout particulièrement, d'abord en tant que père, en tant que citoyen mais également en tant qu'enseignant et parce que les post-adolescents, que je vois arriver, sont au fond les derniers maillons d'une chaîne qui commence à se fabriquer dès la maternelle.

Cette question des rythmes scolaires, de mon point de vue, a été relativement mal engagée puisqu'elle l'a été dans la précipitation et pas forcément dans toute la transparence. Il faut donc bien avoir à l'esprit qu'il y a un enjeu financier extrêmement fort ; je rappellerai que l'un des objectifs de l'ex-Ministre du budget, qui nous a quittés précipitamment, était de faire 4,5 milliards d'euros d'économie par rapport aux collectivités territoriales. Et ce chiffre n'a pas été remis en cause par son successeur.

Cela veut donc dire que cet enjeu financier sera extrêmement contraignant et que cette réforme des rythmes scolaires impactera forcément, d'une manière ou d'une autre, nos finances.

En même temps, c'est un point extrêmement important dans la mesure où cela concerne le mieux-être des enfants à l'école. Aujourd'hui, je pense qu'on peut tous être d'accord pour

dire qu'on n'est pas toujours satisfait des conditions dans lesquelles les enfants évoluent à l'école, notamment par la surcharge des horaires.

Sur la question locale, je voudrais souligner ici que, quelque part, nous avons anticipé cette réforme des rythmes scolaires puisque nous avons engagé un certain nombre d'opérations ; je pense notamment aux Arts visuels, je pense aussi à ce maillage que nous avons organisé autour des clubs sportifs ou encore à la classe orchestre... je pense que nous avons véritablement impacté une politique ambitieuse auprès de la communauté éducative.

La question est aujourd'hui : *comment doit-on se positionner ?*

Je pense que nous serons tous d'accord, ici, pour dire qu'il est raisonnable de reporter notre décision à 2014 et on voit bien que cela transcende les clivages politiques : des communes de gauche ont décidé le report et des communes de droite ont décidé de s'y engager immédiatement. Ce n'est donc pas un problème politique mais juste un problème de savoir ce que l'on veut faire. On peut en effet toujours décider des moyens mais si on n'a pas clarifié les objectifs, on n'ira pas très loin.

Au fond, la question qui doit nous importer ici est la suivante : *comment gère-t-on cette continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, qu'il s'agisse du temps scolaire, du temps périscolaire, du temps extrascolaire ?*

Aujourd'hui on a effectivement un peu de mal à se retrouver dans ces différents temps de l'enfant mais l'enfant –lui– est unique et il ne voit pas toujours bien la séparation entre les différents temps.

Cette question, de mon point de vue, doit passer par plusieurs étapes :

1^{ère} étape : la définition d'un projet.

Que voulons-nous faire réellement avec cette réforme des rythmes scolaires ?

Ce sera sans doute une opportunité supplémentaire pour faire aboutir ce projet éducatif local, ce projet éducatif territorial... Je ne sais trop comment l'appeler aujourd'hui mais, en tout cas, qu'il y ait un document structurant pour les années à venir qui soit défini en concertation avec les différentes parties de cette communauté éducative, qu'il s'agisse des parents, des enfants... paradoxalement je pense qu'il ne faudrait pas non plus les oublier parce qu'on parle beaucoup des parents, des enseignants et, bizarrement, les enfants sont laissés de côté. Il serait intéressant aussi de pouvoir recueillir leur avis.

Donc, quel projet voulons-nous pour notre éducation ronquoise ?

Vous évoquiez à l'instant, Monsieur le Maire, de travailler avec les différentes parties et on voit d'ailleurs à quel point la précipitation est mauvaise conseillère ; il suffit de voir l'exemple de Paris. Evidemment on n'est pas du tout sur la même dimension mais la précipitation a heurté une communauté enseignante dont il faut bien dire (et j'en suis, je le dis d'autant plus facilement) qu'elle a parfois un peu de mal à s'adapter aux nouveaux enjeux qui peuvent se poser. On aurait évidemment tout intérêt à faire se rencontrer un maximum de participants ; je souhaite donc qu'il y ait véritablement instauration d'un groupe de travail à Roncq pour pouvoir discuter, les uns et les autres, de cette question.

2^{ème} étape : l'harmonisation avec les communes voisines.

On sait très bien que dans des fratries, des enfants peuvent être scolarisés sur Roncq mais une sœur ou un frère peut l'être dans une ville voisine. Il est donc nécessaire d'avoir cette cohérence territoriale dont vous parliez dans la mesure où, j'avoue que cela restera ma principale déception de ce mandat, il y a difficulté à faire aboutir les projets en intercommunalité ; cela me laisse très perplexe autant sur la bibliothèque que sur d'autres dossiers très récents. Or, la question éducative doit être travaillée en intercommunalité. Je ne vois pas comment on peut véritablement ériger des murs artificiels parce qu'on ne se parle pas assez.

L'intercommunalité me semble tout à fait primordiale sur cette question des rythmes scolaires.

3^{ème} point :

Cette question des rythmes scolaires doit être pour nous une formidable opportunité de remettre véritablement à plat notre vision, notamment en termes de bâtiments municipaux.

Aujourd'hui, les taux d'occupation sont totalement inégaux d'une école à l'autre sur notre territoire : des écoles sont dans une jauge plutôt maximale mais des établissements scolaires ne sont pas occupés totalement ce qui, en soi, est une perte de ressources et je pense que Mme MARIAGE sera d'accord avec moi pour dire que le développement durable, c'est aussi une manière intelligente d'occuper nos bâtiments municipaux.

Cette réforme des rythmes scolaires doit donc aussi nous faire réfléchir sur l'occupation de nos bâtiments municipaux dans la mesure où, précisément, ces activités périscolaires, il faudra bien les faire quelque part, si on les fait.

Or, au moment où l'on discutait au sein de la CESAP, on se heurtait notamment au problème du déplacement à savoir que l'on ne peut pas dire à des gamins, scolarisés à Brel par exemple, d'aller à Neruda pour des activités périscolaires.

Il nous faudra donc pouvoir optimiser nos bâtiments pour des raisons, encore une fois, de bon sens mais aussi pour des questions de ressources financières.

4^{ème} point :

Je souhaite ardemment que l'on puisse véritablement créer de nouvelles synergies, notamment autour de la question du déplacement de la bibliothèque. On a essayé de le faire sur Actival ; on n'y est pas parvenu, malheureusement. Je pense que c'est une deuxième chance qui nous est donnée avec le déplacement de la bibliothèque de pouvoir mailler ce que j'appellerai un pôle de ressource intelligente autour de l'affectation de cette nouvelle bibliothèque, qui sera installée dans un lieu éminemment stratégique parce que c'est un trait d'union entre nos deux quartiers, et par l'existence du JAB qui doit être aussi optimisé.

Nous serons, là, sur une parcelle territoriale où nous pourrons véritablement donner des ressources nouvelles à ces activités périscolaires.

Ce qui m'amène à mon dernier point, de saisir cette opportunité de la réforme des rythmes scolaires pour développer davantage une politique de la jeunesse sur Roncq puisque et, je l'ai déjà dit, aujourd'hui il y a sans doute là aussi à creuser des pistes.

Quelques mots de conclusion et on va retrouver, là encore, ce qui a été dit précédemment. La réforme des rythmes scolaires est une question qui doit nécessairement transcender à la fois les courants d'opinion politique, les courants d'opinion religieuse parce qu'un gamin qui va à l'école, est un gamin qui va à l'école quelle que soit l'école choisie. Aujourd'hui, je ne crois pas que le clivage se trouve là mais plutôt dans ceux qui créent des officines de cours privés et qui sont une réelle menace pour nos politiques éducatives. Mais sur Roncq, il faut absolument que ce soit quelque chose qui transcende les courants politiques parce que c'est une ambition collective que nous devons avoir et j'espère qu'au cours de la prochaine campagne municipale (je le dis pour certains qui sont absents ici) on essaiera d'élever un peu le débat, pour ne pas être dans la polémique sur de petits détails mais être réellement en capacité de créer, de forger un projet pour les années à venir.

Il faut donc que nous puissions y travailler parce que si nous mettons en place –et nous devons mettre en place cette réforme en 2014– cela signifie qu’il nous reste exactement un an (à peu de choses près) pour engager cette réforme qui sera déterminante.

Il est temps aujourd’hui de passer à la seconde étape ; la première étant celle qu’André VARLET a commencé à bâtir avec les services. Or aujourd’hui, effectivement, nous devons prendre des décisions qui seront déterminantes : le choix du mercredi ou du samedi... On voit qu’il n’y a pas de religion en la matière (on peut le dire ainsi) puisque les villes font des choix différents.

Il y a aussi la question du coût et, pour ma part, je suis tout à fait d’accord pour dire que cela a un coût et que ce ne peut pas être une sorte de libre-service où l’on vient de temps en temps parce qu’il y a là un vrai risque que l’on nous dise... *mais tel jour, je ne peux pas revenir chercher mon enfant...* Il faut que ce soit véritablement inscrit dans un projet avec l’Education Nationale.

Quelle que soit la personne qui aura en charge ce dossier lors des prochaines municipales, c’est vraiment un travail ambitieux parce qu’il impacte toutes nos politiques municipales.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire ; je serai beaucoup plus bref.

Je souhaite simplement rappeler des éléments techniques par rapport à une problématique qu’a soulevée notre collègue, Thibault TELLIER, à savoir : l’uniformisation sur un territoire... mais on ne sait pas où est le territoire !

Toujours est-il qu’il faut rappeler que les termes du décret prévoient que la 9^{ème} demi-journée est placée le mercredi matin et c’est à titre dérogatoire que le samedi pourrait être choisi par certaines communes. En tout état de cause, c’est le DASEN (Directeur Académique des Services de l’Education Nationale) qui donnera, ou ne donnera pas, cette dérogation.

A Roncq, nous allons attendre 2014 et c’est un débat qui va nous animer tous, entre le mercredi et le samedi mais, pour l’unité territoriale, on se demande : quel territoire ?

Est-ce le territoire tourquennois ?

Celui de la Vallée de la Lys ?

Ou encore la métropole lilloise ?

Sachant que, pour 2013, on aura déjà un premier exemple et je vous le donne en primeur : la ville de Roubaix a choisi de commencer en 2013 et a choisi de travailler le mercredi matin. Les villes voisines, Hem et Wasquehal, ont choisi de commencer en 2013 (comme Roubaix) et le samedi matin.

On verra quelle sera la position du DASEN pour accepter ou non cette dérogation pour ces deux villes voisines de Roubaix.

Quelle sera l'attitude du Directeur Académique sur cette problématique : deux villes très voisines de Roubaix ne choisissent pas la même demi-journée !

Où s'arrête l'unité territoriale ?

Pour nous, la réponse sera très édifiante puisqu'on prend du recul et on attend 2014. On verra aussi ce que décident nos villes voisines parce qu'il suffit de lire la presse pour savoir (je l'ai même trouvé sur Internet Voix du Nord) que certaines villes pencheraient plutôt pour le samedi... c'est le cas de Tourcoing, Lille et Bousbecque. Et Monsieur le Maire de Roncq (c'est inscrit sur le site de la Voix du Nord) a plutôt une préférence pour le samedi.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Ce que vient de dire notre collègue est intéressant dans le sens où il ne faut surtout pas se focaliser uniquement sur la question de la demi-journée supplémentaire car c'est le risque. Je pense que toute la quintessence de cette réforme, qu'il nous faut absolument positiver malgré la manière dont elle est enclenchée, c'est de définir le meilleur projet, qu'il soit territorial ou local.

En même temps, il ne faut pas se leurrer : les 35 à 40 minutes, c'est du pipeau.

Le temps que l'intervenant arrive, mette ses affaires en place puis les remballe, il ne restera plus que 20 à 30 minutes d'enseignement ou d'animation. Il faut donc inventer des choses nouvelles qui ne se limitent pas aux 40 minutes, il y a des formules extrêmement cohérentes à mettre en place.

En même temps, il y a la vraie problématique du déplacement. On a passé tout un mandat pour réduire ce temps et pas simplement la facture des bus ; j'ai quand même le souvenir qu'il y a quelques dizaines d'années, quand nous sommes arrivés, on allait en bus de l'école Kergomard jusqu'à la piscine !

Heureusement que le fait écologique est passé par là et a permis de prendre conscience d'un certain nombre de débordements. On ne va donc pas repartir dans les délires et les

errements des temps passés et vous avez tout à fait raison : au-delà de la carte du territoire, comment organiser nos propres équipements et les mobiliser.

Ce sont des vraies questions qui méritent d'être débattues avec la communauté éducative qui a son propre fonctionnement et sa propre autorité. C'est pourquoi il y a quand même beaucoup à dire sur la philosophie de la loi. On est dans une décentralisation achevée, il revient au maire d'organiser le débat avec un avis qui sera rendu au DASEN... DASEN qui reviendra vers le maire ! Voilà.

Tout cela démontre bien un flottement des autorités.

En même temps, on va discuter avec des gens qui ne relèvent pas de l'autorité du maire mais qui sont des services de l'Etat.

On va également discuter avec la population dont les intérêts risquent d'être un peu différents.

De mon côté, je ne veux surtout pas qu'on s'enlise dans le problème du mercredi/samedi. C'est une problématique mais la première des problématiques, c'est bien la finalité de l'enfant comme Thibault TELLIER l'a très bien dit, à savoir définir le meilleur programme en complément de ce qu'il aura à l'école sans non plus alourdir la journée.

Si nous contribuons à en rajouter à quelque chose qui est déjà très lourd, cela risque de poser de réels problèmes.

Il y a donc du pain sur la planche pour les quelques mois à venir et j'espère que, pour l'automne 2013, nous aurons pu rendre une copie tenable, présentable à la population pour avis. Il faudra aussi consulter le plus largement possible.

Si vous êtes tous favorables au report à 2014, je vous demande de lever la main.

UNANIMITE, je vous en remercie et on engage le travail sans attendre.

1.02 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Marché de prestations intellectuelles avec un bureau d'études - Mutualisation - Convention à conclure avec LMCU - Participation forfaitaire

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les Etats-Membres de l'Union Européenne qui s'appuie :

- *Sur une cartographie de l'exposition au bruit des infrastructures de transport (routes, voies ferrées...) et des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E) ;*

- *Sur une information des populations et sur la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local.*

Le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes du bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dresse la liste de l'ensemble des communes des agglomérations de plus de 100 000 habitants dans l'obligation de respecter les prescriptions de la directive susvisée.

Cinquante-neuf communes « communautaires » dont RONCQ appartenant à l'aire urbaine de Lille sont concernées par la directive européenne 2002/49/CE. S'y ajoute la commune de La Bassée (faisant partie également de LMCU) comprise dans l'aire urbaine de Béthune. C'est donc un total de soixante communes incluses dans le périmètre communautaire qui sont concernées par les Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif du PPBE est la prévention des effets du bruit, leur réduction si nécessaire et la protection des zones calmes. Il doit recenser les mesures réalisées durant les dix dernières années et proposer celles que la collectivité souhaite mettre en place pour les prochaines années. Il s'appuie principalement sur le diagnostic établi lors de la réalisation des cartes du bruit. Celles-ci ont été entreprises dès 2007 sous la houlette de Lille Métropole et opérationnelles depuis 2011 (accessible sur les sites internet Lille Métropole et Villes concernées).

Par ailleurs, en tant que gestionnaire d'infrastructures supportant des trafics routiers supérieurs à trois millions de véhicules par an, Lille Métropole est également tenu d'établir un PPBE.

En conséquence, dans un souci de cohérence territoriale, d'optimisation des ressources entre Lille Métropole et ses communes membres, Lille Métropole propose son assistance et son accompagnement aux communes pour l'élaboration de ce plan.

Cette assistance communautaire se traduira par :

- *La passation par Lille Métropole d'un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration des PPBE de l'ensemble des communes intéressées du territoire de Lille Métropole. Le marché couvre également l'élaboration des prescriptions relatives aux équipements dont Lille Métropole assure elle-même la gestion :*
- *L'intervention des services de Lille Métropole dans le cadre du co-pilotage avec les communes, de l'élaboration du PPBE et de l'accompagnement du prestataire désigné pour cette élaboration.*

Le calendrier prévisionnel pour l'élaboration du PPBE est le suivant :

- *Septembre 2013 - démarrage des PPBE par le prestataire de service choisi par Lille Métropole*
- *Printemps 2014 - livraison des projets de PPBE*
- *Automne 2014 - intégration des remarques recueillies dans le cadre de l'enquête publique. Fin du dispositif.*

En vue de la mise sur pied de ce dispositif, Lille Métropole propose aux 60 communes concernées, la signature de conventions bilatérales de coopération, en application de l'article L 5215-27 du

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Il s'agit ici d'une nouvelle traduction du volet 3 des contrats de territoire (mutualisation).

Eu égard à notre démographie (commune de 10 à 20 000 habitants), notre participation financière forfaitaire est fixée à 5 000 € T.T.C. Cette dernière peut toutefois faire l'objet d'un ajustement (article 3 de la convention) sur la base des coûts réels constatés, dans la limite de 50 % du forfait prévisionnel.

Nous vous proposons donc de nous joindre à Lille Métropole et à diverses autres communes pour entreprendre notre PPBE et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec Lille Métropole.

Est jointe en annexe à la présente, le projet de convention correspondante.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite à la directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit (PPBE) avec la Communauté Urbaine on a mis en place un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Ce plan de prévention a deux objectifs :

- La réalisation, en décembre 2011, d'une carte du bruit que vous avez pu tous consulter puisqu'elle était jointe à votre dossier. Vous pouvez donc y voir l'impact de l'autoroute qui passe juste à l'extrémité de Roncq.

Je salue l'intervention du Conseil municipal et de Monsieur le Maire par rapport au projet de l'A24 ; c'est important pour nos communes parce que cette cartographie ne serait pas la même si l'A24 avait été concrétisée.

- La réalisation d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement : le PPBE, par LMCU.

Pour ce faire, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sachant que les communes de 10.000 à 20.000 habitants ont un forfait de 5.000 € pour écrire ce PPBE.

Pour réaliser ce PPBE, un planning est prévu :

Septembre 2013..... démarrage du PPBE avec un prestataire de service choisi par LMCU
 Printemps 2014..... livraison du projet de PPB
 Automne 2014..... intégration des remarques recueillies dans le cadre de l'enquête publique et c'est la fin du dispositif

En espérant que ce dispositif ne soit pas qu'un diagnostic mais qu'il soit accompagné. Quand on rencontrera des riverains dans la Ville suite à des problèmes de bruit, on pourra s'appuyer sur cette cartographie et, de plus, sur ce PPBE.

Je vous demande d'accepter cette adhésion qui a un coût forfaitaire de 5.000 €.

M. LE MAIRE –

Et pour reprendre l'expression de M. TELLIER qui se lamentait, à juste titre, des difficultés à créer une intercommunalité, c'est ici un bel exemple de travail en commun, d'outil commun partagé via la Communauté Urbaine. Certes, on ne va pas assez vite, on ne va pas assez loin mais, en tout cas, voilà une belle illustration de ce que nous pouvons faire ensemble pour rendre ce service.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - Plan bleu - Cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble Canal de Roubaix, Marque canalisée et Branches de Croix et de Tourcoing - Transfert de compétences - Avis du Conseil municipal

Dans sa séance en date du 14 décembre dernier (délibération n° 12 C 0702), le Conseil Communautaire de Lille Métropole a tiré le bilan de l'expérimentation d'un « portage de compétence » temporaire relatif à des cours d'eau et canaux domaniaux constitués par l'ensemble du canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et Tourcoing.

De nature stratégique, l'expérimentation susvisée constitue ainsi le premier test grandeur nature de l'impact de la voie d'eau réhabilitée sur la gestion des eaux, les formations de boucles de navigation, l'animation et la régénération des quartiers. Elle permet aussi d'avoir une vision réaliste et transparente des implications techniques et financières pour Lille Métropole.

La liaison navigable (canal de Roubaix) a été ouverte à la navigation le 2 juin 2011. Sa gestion courante et son exploitation ont été confiées au syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole.

La première saison d'exploitation (juin 2011-octobre 2011) a surtout été consacrée à la bonne remise en service de l'infrastructure et à son accompagnement local, avec notamment la

rédaction et publication, en lien avec Voies Navigables de France (V.N.F), du règlement de navigation du canal, la mise en place d'un guide Internet des plaisanciers et la concertation avec les communes du linéaire pour accompagner l'ouverture.

La deuxième année d'expérimentation (avril 2012-octobre 2012) montre une montée en puissance de la fréquentation du canal de Roubaix mais surtout une bonne appropriation locale, tant dans les projets constatés le long des berges que par les événements organisés.

Cette expérimentation communautaire résulte d'un conventionnement conclu entre Lille Métropole, Voies Navigables de France et l'Etat, entré en vigueur le 15 novembre 2010 pour une période de 3 ans. Cette convention prévoit qu'il appartient à Lille Métropole au moins six mois avant le terme de cette convention (échéance du 15 mai 2013 au plus tard), de se positionner quant à la pérennisation de ce dispositif.

Eu égard au bilan positif de cette expérimentation (un comité de suivi a été installé à cet effet), Lille Métropole a donc pris la décision de pérenniser cette prise de compétence sur l'ensemble « Canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et Tourcoing ». Tel a été également l'objet de la délibération communautaire citée en propos introductif de la présente.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Lille Métropole a saisi l'ensemble de ses 85 communes membres, de sorte qu'elles se prononcent sur le transfert de compétence. Cette disposition préserve un délai de trois mois aux conseils municipaux concernés pour se prononcer sur ce transfert de compétence et ce, à compter de la notification de la délibération communautaire. Cette dernière étant intervenue le 27 décembre 2012, notre séance de ce soir nous permet donc de nous prononcer in extrémis sur cette affaire et évite ainsi un avis « automatique » réputé favorable à défaut de positionnement dans ce délai de trois mois.

Nous vous proposons donc ce soir de vous prononcer FAVORABLEMENT sur ce transfert de compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et Tourcoing » à Lille Métropole.

Par la présente nous déclarons également que ce transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir à cet effet et approuvons dans les mêmes termes la délibération n°12 C 0702 votée par le conseil de Lille Métropole le 14 décembre 2012 et annexée à la présente délibération.

Pour votre complète information, nous vous rappelons que notre Assemblée Délibérante a eu à se prononcer sur cette expérimentation et ce portage communautaire relatifs aux cours d'eau et canaux domaniaux sur l'ensemble Canal de Roubaix, Marque canalisée, branches de Croix et de Tourcoing, dans sa séance en date du 29 juin 2010 (délibération n° 29/06/2010/18). Il en est ressorti un vote favorable.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON -

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis juin 2011, le Canal de Roubaix avec ses branches de Croix et de Tourcoing est rouvert à la navigation d'avril à octobre. Deux années de suite, c'est la Communauté Urbaine qui a porté ce projet pour faire vivre cette politique.

Le 14 décembre 2012, le Conseil de Communauté Urbaine a tiré un avis favorable de cette politique menée sur les canaux pour la navigation de plaisance et envisage d'en reprendre la compétence mais, pour ce faire, il lui faut évidemment l'avis des 85 communes. La délibération ayant été prise et approuvée le 27 décembre, nous avons jusqu'au 27 mars (à savoir demain) pour nous prononcer.

Il se fait que le Conseil municipal se réunit ce soir, mes chers collègues et je vous demande d'approuver ce transfert de compétence à la Communauté Urbaine pour le Canal de Roubaix, de la Marque canalisée et des Branches de Croix et de Tourcoing.

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - PROGRAMME DE REHABILITATION DES COUREES - Cité du Fort et rue Minique - Partenariat avec LMCU - Nouvelle convention à conclure

Par délibération en date du 13 février 2007 (N°13/02/2007/06) notre assemblée s'est prononcée favorablement sur le partenariat à conclure avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) portant réhabilitation des cité du Fort et rue Minique au titre du programme de réhabilitation des courées.

Ce type d'opération, sous maîtrise d'ouvrage municipale, bénéficie de financements communautaires sous forme de fonds de concours, à hauteur de 100 % pour les travaux d'assainissement et de 80 % pour les travaux de requalification (voirie, éclairage public...).

Une première convention a été conclue en date du 25 avril 2007 entre la ville et L.M.C.U relativement à ces deux opérations, sur la base d'estimations financières arrêtées comme suit :

- *Coût global des travaux de réhabilitation : 114 795 € T.T.C*
 - *dont 54 535 € T.T.C pour l'assainissement*
 - *dont 60 260 € T.T.C pour les travaux de requalification*

- *Coût annexe de la maîtrise d'œuvre : 7 300 € T.T.C*

Les engagements communautaires correspondants ont été actés selon le détail ci-après :

- *Travaux d'assainissement (100%) : 54.535 € TTC*
- *Travaux de requalification (80 %) : 48 208 € TTC*

- *Frais de maîtrise d'œuvre (100 %) : 7 300 € TTC*

La durée de cette convention a été fixée à deux ans à compter de sa signature (échéance au 25 avril 2009).

Un avenant à cette convention a été conclu à la date du 30 mars 2012 visant à ajuster le montant des travaux d'assainissement. Ceux-ci ont été augmentés de 4 223,00 € T.T.C, portant le montant global correspondant à 58 758 € T.T.C. Rien n'a été modifié quant à leur financement communautaire à 100 %.

En revanche, cet avenant a négligé de corriger l'échéance conventionnelle (25 avril 2009), si bien que tant les services communautaires que municipaux sont dans l'incapacité juridique de liquider cette affaire.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce soir, de vous prononcer favorablement sur une nouvelle convention qui fait la synthèse de la convention initiale et de son avenant susvisés mais modifie substantiellement la clause relative à la durée, pour dire désormais que « la présente convention est souscrite jusqu'à achèvement dûment constaté des travaux repris à l'article 1 et de leurs règlements selon les dispositions des articles 3, 5 et 6 ».

A titre accessoire cette convention « arrondi » le montant des travaux d'assainissement à 58 800 € T.T.C (contre 58 758 € T.T.C après cumul de la convention initiale et de son avenant).

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de cette nouvelle convention. L.M.C.U a délibéré dans le même sens lors de sa séance en date du 14 décembre 2012 (N°12 C 0771).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 19 mars 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à nouveau.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons pris une délibération en février 2007 pour le réaménagement, dans le cadre du programme de réhabilitation des courées, de la rue Minique et de la Cité du Fort. Ces travaux étaient pris en charge à 100 % par la Communauté Urbaine pour l'assainissement et à 80 % pour les travaux de requalification : voirie, éclairage public. Les travaux de maîtrise d'œuvre étaient également financés à 100 %.

Cette délibération a été prise et une convention établie puisque la maîtrise d'ouvrage était assurée par la Commune avec un financement par la Communauté Urbaine de Lille sous forme de subvention.

Compte tenu d'un léger dépassement en matière d'assainissement aux alentours de 4.000 €, il était donc nécessaire de signer un avenant, ce qui a été fait. Malheureusement on a omis d'indiquer que cette convention se prolongeait également dans la mesure où, initialement, elle avait une durée de 2 ans jusqu'en avril 2009 maximum.

Aujourd'hui, nous sommes donc un peu gênés aux entournures pour payer le solde des travaux, ce qui n'affecte en rien les finances communales puisqu'il s'agit du solde des travaux financés à 100 % par la Communauté Urbaine de Lille.

Il s'agit donc tout simplement d'une délibération pour donner à cette convention, cette fois-ci, une durée de 2 ans. Il est vrai qu'il aurait fallu, dès le départ, indiquer une durée limitée à la réalisation complète des travaux, ce qui aurait été plus simple.

Chers collègues, je vous invite à voter cette délibération pour renouveler la convention sur le délai d'exécution.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 - 1ers versements et acomptes

Nous avons fait le choix depuis ce mandat municipal, de consolider nos relations avec le secteur associatif, en mettant sur pied un nouveau dossier de partenariat (demande de subvention...) et en vous proposant au fil de nos séances, des décisions de financement résultant d'échanges, de dialogue et d'examen circonstanciés des projets partagés entre la ville et les associations.

Nous avons ainsi des contacts permanents avec les responsables et bénévoles des clubs ou associations, ainsi que la Maison des Associations, de sorte à être au plus près de leurs préoccupations. La plus grande vigilance est accordée au volet financier, de sorte à garantir l'efficacité de nos contributions (en espèces ou en nature) et le maintien d'une trésorerie en adéquation avec le rythme des activités.

Depuis plusieurs semaines maintenant, nous avons entrepris ces échanges au titre des actions et financements 2013 avec diverses associations.

Nous vous proposons donc ce soir, de vous prononcer favorablement pour un subventionnement au titre de l'année 2013, aux associations reprises dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
ULJAP (convention triennale)	25 000 €	25 000 €*

Bleuets Twirling Bâtons	3 500 €	3 500 €
Harmonie du Blanc-Four	8 000 €	8 000 €
Cinéma Gérard-Philippe	42 000 €	21 000 € (acompte)
ASDC Cambodge	2 000 €	2 000 €
Cyclotourisme	2 000 €	1 000€
Pêcheurs à la ligne	700 €	700 €
GIOCOSO	350 €	350 €
TOTAL	83 550 €	61 550 €

**Financement entrant dans le cadre de la convention pluriannuelle (2012/2014)*

Selon le cas, ces subventionnements peuvent être des acomptes dans l'attente d'un examen plus approfondi et concerté, des dossiers de partenariat correspondant.

Pour ce qui est de l'U.L.J.A.P., ce financement 2013 s'inscrit dans la convention triennale 2012/2014. Il n'est pas ici nécessaire de conclure un avenant à celle-ci, d'autant que pour le versement de ces 25 000€, nous vous demandons de confirmer le calendrier prévu à la convention initiale :

- 12 500,00€ au 15 avril 2013,
- 6 250,00€ au 1^{er} juillet 2013,
- 6 250,00€ au 1^{er} octobre 2013.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 19 mars 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de vous proposer des premiers versements et acomptes des subventions municipales pour 2013 aux associations concernées.

(Lecture du projet de délibération et du tableau de propositions)

Soit un total de 61.550 € avant de revoir les responsables du Cinéma Gérard-Philippe pour définir leurs besoins exacts pour 2013.

M. LE MAIRE –

Avant de vous laisser poursuivre, y a-t-il des questions sur ces propositions ? (Aucune)

Nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

(Reprise de la lecture).

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes questions.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Ce n'est pas une question mais juste une remarque : concernant le cinéma Gérard-Philippe, je ne me souviens plus si ces 42.000 € intègrent l'achat de peinture pour repeindre l'entrée. Je pense que nous pouvons tous être satisfaits de l'entrée rénovée du cinéma qui était un peu tristounette, soit dit entre nous. Cette intervention lui a redonné un peu de couleur et tout le monde s'en félicite.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Pour votre information, Monsieur TELLIER, heureusement que nous ne reprenons pas toutes les interventions que nous réalisons dans les salles parce que ces montants sont repris dans les budgets que nous votons.

Il est vrai que cette entrée avait besoin d'être rafraîchie ; nous essayons de faire en sorte que toutes les salles soient au moins reconfortées dans leur structure.

M. LE MAIRE –

Avant de procéder au vote, je remercie M. DELBECQUE de bien vouloir quitter momentanément la salle.

(Sortie de M. DELBECQUE)

M. DA SILVA –

Si vous le permettez, je précise que les peintures ne sont pas incluses dans la subvention. Par contre, elles le sont dans la valorisation et cela sert également à toutes les associations qui profitent des locaux pour leurs réunions et autres activités.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »
 Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

(Retour de M. DELBECQUE)

1.06 - PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS - Maison des associations - Redéfinition de l'avenant n° 1

Le partenariat entre la ville et l'association « Maison des Associations » est adossé depuis le 1^{er} janvier 2012 sur une convention triennale d'objectifs.

Le volet financier de cet accord initial était basé sur quatre chapitres, spécifiquement fléchés selon la nature des dépenses :

- *frais de fonctionnement ;*
- *remboursement des frais kilométriques aux associations sportives ;*
- *remboursement des frais de formation des encadrants bénévoles des clubs sportifs ;*
- *financement pour les clubs sportifs de formations « ambassadeurs de la forme ».*

La singularité de ce conventionnement porte notamment sur le rôle de « chef de file » de la Maison des Associations au titre des chapitres 2, 3 et 4 ci-dessus. Il est ici fait application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) offrant la possibilité à une collectivité locale de verser un subventionnement à une association, en vue de permettre à celle-ci d'entreprendre des versements à d'autres associations, sous réserve d'un conventionnement dans ce sens. Au-delà du contrôle « normal » de tout subventionnement, ceux faisant l'objet de versements doivent respecter strictement des critères prédéfinis (entre la ville et la Maison des Associations). Par ailleurs, la Maison des Associations doit justifier à la ville les montants reversés, les modalités de décomptes et le cas échéant, les pièces justificatives. Enfin, ces attributions sont appelées à faire l'objet d'une régularisation financière l'exercice suivant (N+1). Autrement dit, les enveloppes (2, 3 et 4) ayant vocation à versement, sont des « provisions » donnant lieu à « consolidation » l'année suivante au vu des dépenses réelles validées. Les éventuels soldes (positifs) sont alors intégrés à la « provision » de l'année considérée.

Dans notre délibération n° 18/12/2012/61 en date du 18 décembre 2012, nous avons pris la décision « d'avenanter » (n°1) la convention initiale susvisée. Il s'agissait ici non seulement d'anticiper le subventionnement 2013 (87 000,00 €) mais tout autant de revoir les chapitres de dépenses dédiés aux « remboursement de frais de formation des encadrants bénévoles » et « Ambassadeurs de la forme ». Pour le premier, nous avons acté la prise en charge directe par la Maison des Associations des frais correspondants (pas de versement) et pour le second, l'absence de mise en œuvre au titre des années 2012 et 2013.

Quant au versement fléché « frais kilométriques », nous avons pris acte d'un versement intégral des 15 000,00€ (2012) par la Maison des Associations en direction des clubs sportifs concernés.

Sur ce dernier point, il se trouve que par défaut de régularisation et justification par deux clubs sportifs, l'enveloppe initiale (15 000€) de 2012 n'a été « consolidée » qu'à hauteur de 12 120,00€. Dès lors, il y a lieu d'en compenser le « trop perçu » sur l'acompte provisionnel de 2013

(15 000,00€). Il faut par ailleurs ajouter que cette enveloppe constitue un plafond dans son principe mais toujours révisable dans son montant « provisionnel ».

En revanche pour ce qui est des « frais de formation », ceux-ci ont bien été pris en charge directement par la Maison des Associations (pas de reversement) et n'entrent donc plus dans le mécanisme comptable et financier d'une régularisation « année N+1 », sans que cela ne nous exonère des contrôles habituels bien entendu.

Dès l'instant où la question des « frais kilométriques » est restée en suspens les dix premières semaines de cette année, l'avenant n°1, objet de notre délibération du 18 décembre dernier, est lui-même resté inopérant.

Nous vous proposons donc ce soir de revenir sur notre dispositif arrêté dans notre séance du 18 décembre 2012, à l'avantage de mieux préciser le volet financier (en général) de ce partenariat avec la Maison des Associations et d'ajuster les financements 2013. Un nouveau projet d'avenant n°1 joint en annexe se substitue dès lors à celui initialement proposé.

I - Chapitres de financement

a/ frais de fonctionnement (moyens récurrents) ;

b/ frais de formation des encadrants bénévoles des clubs sportifs } Subvention « ordinaire »

c/ reversement pour frais kilométriques des clubs sportifs.

⇒ année considérée : acompte provisionnel,

⇒ régularisation éventuelle année N+1

d/ « Ambassadeurs de la forme » : néant - report au-delà de 2013.

II - Modalités de versement

⇒ Subvention ordinaire (addition a et b) versée en quatre versements (25 %) au début de chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet et octobre) - 1^{ère} quinzaine.

⇒ Subvention « frais kilométriques » :

- 1^{ère} provision : 50 % de l'enveloppe de l'année N dans la première quinzaine du 2^{ème} trimestre civil
- 2^{ème} provision : 50 % de l'enveloppe de l'année N, intégrant la régularisation éventuelle de l'année N-1. Versement correspondant intervenant dans la 1^{ère} quinzaine du 3^{ème} trimestre civil.

Au-delà de ce schéma des mécanismes de financements, il nous revient donc d'ajuster le financement pour 2013, en procédant toujours à la « récupération » de l'enveloppe 2012 « Ambassadeurs de la forme » qui n'a pas été mise en mouvement en 2012 et qui ne le sera pas davantage en 2013.

1- frais de fonctionnement 2013 :	82 000 €
2- frais de formation des encadrants :	5 000 €
	<hr/>
Total subvention « ordinaire	87 000 €
3- frais kilométriques - provision 2013 (plafond) :	15 000 €
Régularisation 2012 (N-1)	<u>- 2 880 €</u>
Solde	12 120 €*

*par dérogation au mécanisme général, les deux acomptes provisionnels (50 %) seront basés sur cette somme de 12 120 €

4- « Ambassadeurs de la forme » : Néant

A titre accessoire, nous vous invitons à dire que ce nouvel avenant n°1 confirmera l'indexation des valeurs locatives des locaux municipaux mis gratuitement à la disposition de la Maison des Associations, sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction en vigueur au 2^{ème} trimestre (valeur 1666 pour 2012). Cette indexation interviendra automatiquement, sur décompte arrêté par le Maire (ou son délégué) et notifiée à la Maison des Associations selon la formule ci-après :

(V.L.R) Valeur Locative de Référence : 2008 (base indice INSEE 2^{ème} trimestre 2008)

*(V.L.A) Valeur Locative Année N = :
$$\frac{V.L.R \times \text{Indice INSEE } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre}}{\text{Indice INSEE } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2008}$$*

Indice INSEE 2^{ème} trimestre 2008

Telles sont les dispositions d'ajustement que nous vous proposons ce soir, dans un souci de précision et autant que possible de « simplicité » dans la gestion et le suivi de ce conventionnement.

Dès lors où le contenu de ce dispositif vous convient, nous vous proposons de dire que la présente délibération se substitue à celle du 18 décembre 2012 (n°18/12/20142/61) et d'autoriser le Maire à conclure ce nouvel avenant N°1 aujourd'hui reconstruit.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous poursuivons.

M. DA SILVA –

En préambule, je voudrais mettre l'accent sur le travail très efficace et vraiment apprécié de cette structure auprès des associations en général.

Je veux remercier M. DELBECQUE et je lui demande de transmettre nos remerciements à Pascal et Sébastien qui font un excellent travail ; je n'entends que des éloges à leur sujet.

(Lecture du projet de délibération).

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

C'était clair et synthétique.

M. LE MAIRE –

En plus, l'expert de la banque vient cautionner.

(Sortie de M. DELBECQUE)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

(Retour de M. DELBECQUE)

1.07 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rodrigue DESMET, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) Constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) Prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

C'est à mon tour de sortir ; vous ne serez donc pas le seul à quitter la salle ce soir, Monsieur DELBECQUE.

Je passe la présidence à Monsieur DESMET et j'attendrai que vous me rappeliez.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Le compte administratif 2012 doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

Aujourd'hui bon nombre de collectivités en sont encore au vote du budget primitif. Notre Commune, pour la deuxième année consécutive, en collaboration avec les services du Trésor Public, peut présenter ce soir le compte administratif de l'année 2012.

Ces éléments chiffrés viendront nourrir le tableau établi à partir de la dernière analyse de la Chambre régionale des comptes, ce qui nous permet d'avoir une rétrospective des différents postes budgétaires sur une période beaucoup plus longue : 2000 à 2012.

Cet outil vise également deux objectifs principaux :

- La transparence dans la gestion comptable de la Ville,
- Surtout nous aider à bâtir nos projections budgétaires pour les années à venir dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Je me permets de vous rappeler que, pour la deuxième année consécutive, en 2014 et 2015, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat diminuera à hauteur, pour l'ensemble des collectivités territoriales, de 1,5 milliard en 2014 et 1,5 milliard en 2015.

Aujourd'hui, je ne suis pas à même de vous préciser quelle en sera l'incidence pour la Commune ; elle se chiffrera certainement autour de quelques centaines de milliers d'euros. C'est la raison pour laquelle il faut être très vigilant sur les dépenses futures et très rigoureux dans l'établissement du budget prochain.

Pour ce qui concerne l'année 2012, le tableau projeté fait apparaître des produits de gestion à hauteur de 16.485.803 € en hausse de 3,84 % par rapport à 2011.

Les charges de gestion augmentent également de 3,82 % soit un montant de 14.199.216 €.

Si l'on entre dans le détail, on observe que le dynamisme de fiscalité nous permet une augmentation de 4,83 % par rapport à l'année dernière passant de 6.268.456 € à 6.574.746 € ce qui représente 39,06 % de nos recettes fiscales. Cette hausse est due principalement à l'inflation (augmentation des bases des valeurs locatives) et de rôles supplémentaires pour un montant de 25.000 €.

J'en profite pour vous signaler que les services de l'Etat ont engagé, depuis quelque temps déjà, une révision des valeurs locatives des locaux professionnels. La prise d'effet se fera sur les feuilles d'imposition que les entreprises recevront en 2015.

La révision des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation devrait suivre dans la foulée puisqu'elles datent des années 70.

Compte administratif 2012
Recettes de fonctionnement

Le graphique projeté, sous forme de camembert, vous donne la répartition des différents postes dont le principal à 65,69 % correspond aux impôts et taxes.

Les recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (cessions immobilières) s'élèvent à 16,5 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- Les 2/3 concernent la fiscalité locale, y compris les reversements de la Communauté Urbaine dans les divers fonds de péréquation, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation. Ces derniers (droits de mutation) sont en diminution par rapport à 2011 de 12 % passant de 550.000 € à 489.000 € en 2012. C'est dû à la crise financière et à la crise immobilière comme vous le savez tous.

- ¼ provient de l'Etat (DGF, CAF). La somme de 307.000 €, qui est en augmentation de 12 % par rapport à l'année 2011, est exceptionnelle puisqu'il y a rattrapage du produit de la contribution 2011 de la CAF versée en 2012. Ce taux de 12 % n'est pas une progression constante mais exceptionnelle.

- Les produits des services (cantine, centres aérés, piscine) représentent plus de 6 % de nos recettes ; ils témoignent d'une croissance des services rendus à la population. A titre d'exemple

En 2010..... 191.878 rationnaires

En 2011..... 199.419 rationnaires

En 2012..... 207.060 rationnaires soit une augmentation de 3,83 % due notamment aux repas à destination des anciens : 3.699 supplémentaires, la prestation ayant été étendue à la journée du samedi.

On peut également noter un taux de réalisation des recettes de fonctionnement plutôt satisfaisant : en comptabilisant les recettes par rapport aux budgets inscrits, ce taux est de 104 % dû notamment à la vente de biens immobiliers.

Compte administratif 2012
Dépenses réelles de fonctionnement

Elles ont augmenté de 3,82 % par rapport à 2011, hors remboursement du capital de la dette ; vous en avez le graphique sous les yeux. Ces dépenses s'élèvent à 14.405.660 €.

Si on ajoute le remboursement des intérêts des emprunts aux charges de gestion, le taux de réalisation se situe à 98 % par rapport au montant inscrit au budget primitif.

Les charges de personnel évoluent très peu : + 0,11 % et représentent 50,04 % des dépenses réelles de fonctionnement et 7,2 M€. La moyenne des communes de notre strate est de 52,28 %.

En revanche, il y a augmentation sensible des charges à caractère général qui passent de 4,2 M€ à 4,4 M€ en 2012 soit une progression de 3,7 %. Elles sont néanmoins en net retrait par rapport à 2010 puisqu'elles avaient augmenté à l'époque de 11 %.

A quoi est due cette progression ?

- Au contrat Jeunesse + 12 %

Ce contrat a été intensifié passant de 477.000 € à 536.000 € en 2012.

- Au contrat Restauration municipale + 18 %

518.000 € en 2011 passant à 612.000 € en 2012.

- Au coût des fluides + 14 %

La maîtrise en est très difficile. Malgré les choix faits par la municipalité de diminuer les consommations, le coût des fluides a augmenté d'environ 14 % par rapport à l'année 2011. Dans ce domaine, nous avons des efforts supplémentaires à faire pour compenser une hausse sans cesse croissante des coûts.

Les subventions municipales atteignent 2,3 M€ contre 2 M€ en 2011.

Compte administratif 2012

Autres charges de gestion courante

L'histogramme, que vous avez sous les yeux, présente le détail des subventions accordées aux écoles privées, intercommunalité scolaire, CCAS, Caisse des écoles, Service des familles et subventions diverses.

Ce poste budgétaire a augmenté de manière significative + 18 % et il est plus ciblé en faveur de l'association du Service des familles (+ 25 %). Nous l'avions annoncé, c'est une politique volontariste en faveur de la petite enfance.

Les subventions à destinations des autres associations ont augmenté de près de 18 % ; ces dernières avaient fait un effort pour modérer leurs fonds de roulement depuis deux à trois ans.

Enfin l'enveloppe dédiée au CCAS a augmenté de 15 % par rapport à 2011, c'est la preuve de notre engagement vis-à-vis de nos anciens et des personnes en difficulté : participation du CCAS aux repas de cantine, aux garderies périscolaires et à l'AMIS pour les familles les plus modestes.

Je vous propose maintenant d'aborder les dépenses de fonctionnement non plus par nature comptable mais par destination, donc par fonction.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par fonction

Vous en voyez la répartition projetée :

Services généraux.....	31 %
Ecoles	27 %
Sport et Jeunesse	11 %
Culture	9 %
Services techniques y compris le personnel.....	9 %
Famille	6 %

A partir de là, la différence entre les recettes et les charges de gestion diminuées du remboursement de la dette, dégage un autofinancement de 1,6 M€.

Recettes réelles d'investissement

Cette diapositive permet de vous présenter et de mesurer notre politique de financement des investissements qui sont intégralement financés par nos ressources propres ; aucun emprunt n'a été mobilisé en 2012.

L'autofinancement couvre 80 % de nos investissements.

Les autres ressources proviennent notamment du Fonds de compensation de TVA, de diverses subventions et de la taxe locale d'équipement.

Comme vous le voyez sur la projection 79,95 % représentent la couverture de nos investissements par autofinancement propre.

Répartition des dépenses d'investissement.

L'histogramme projeté fait apparaître le montant des investissements réalisés en 2012 pour un montant de 2,4 M€ hors remboursement du capital de la dette. Le taux de réalisation 2012 s'élève donc à 62,2 %.

Parmi les opérations qui ont été élaborées en 2012, il faut noter :

- la relocalisation du DOJO,
- l'installation de nouvelles menuiseries à l'école Neruda,
- le démarrage des travaux pour la Liane 4,
- divers travaux dans les salles de sport,
- le démarrage des travaux de la Maison de quartier du Blanc-Four,
- la construction de la Maison de la petite enfance avec une subvention d'équipement

au titre de l'année 2012 de 650.000 €

Evolution de la dette de 2000 à 2012

Enfin, un dernier tableau pour illustrer l'état de la dette au 31 décembre 2012.

Le solde de dette restant à rembourser est de 3,9 M€ soit une dette par habitant de 303 € par rapport à une moyenne nationale de 935 €.

Encours de dettes au 31 décembre 2012

Ce graphique vous présente l'encours de la dette : par rapport à la dette initiale de 5,5 M€, il nous reste 3,915 M€ à rembourser répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

Il faut savoir que par rapport à ***l'échelle des risques, par ordre croissant***, pour apprécier le risque que prend la commune en empruntant, nous sommes au risque minimal : Risque A pour les indices de la zone euro !

C'est le risque le plus faible sachant qu'en zone rouge de risques, les collectivités seraient sous tutelle.

Voilà la présentation du compte administratif 2012.

Je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux, notamment les services financiers sous la houlette de Catherine SERAFINI et Sabine KESTELOOT, ainsi que Bruno DUBOIS, Directeur général des services, pour la mise en œuvre du budget 2012 et la réalisation de ce compte administratif avec énormément de rigueur, ce qui nous permet de dégager un excédent de 1,6 M€ que l'on affectera au budget supplémentaire 2013, qui sera voté fin mai prochain.

Je voudrais encore ajouter, au niveau des emprunts, qu'à la date du 2 janvier 2013 nous avons contracté un montant de 2 M€ qu'on retrouvera donc dans la dette pour le compte administratif 2013.

Je vous remercie et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. DESMET –

Merci, Monsieur BOSSUT, et j'associe l'ensemble du Conseil municipal à vos remerciements aux services et à M. DUBOIS, notamment aux services financiers sous la houlette de Patrick BOSSUT, qui ont permis que ces chiffres soient présentés de façon claire.

Y a-t-il des questions ? (Aucune demande)

J'ajouterai, comme Patrick BOSSUT a parlé de transparence, vigilance et rigueur, que :

La transparence est dans les chiffres qui vous ont été présentés,

La vigilance, nous la maintenons tout au long de l'année pour vous présenter un budget en fin d'année ; c'est un effort qui a été mené depuis deux ans et les communes qui peuvent s'en féliciter ne sont pas nombreuses.

Enfin la rigueur, c'est ce que nous devons faire encore, essayer de faire encore des efforts sur différents budgets et voir comment utiliser au mieux nos services pour les regrouper (on en a parlé) et aussi dans toute la gestion que l'on fait dans notre Commune.

Un grand merci à tous.

S'il n'y a toujours pas de questions, on peut passer au vote ;

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

(Retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, le compte administratif 2012 a été voté. Je vous en félicite ainsi que l'ensemble de votre équipe.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci à tous et nous poursuivons.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau annexé ;*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau annexé ;*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :*
 - *Total des soldes en début de gestion : 1 400,00 €*
 - *Total des opérations constatées en cour de gestion : 0 €*
 - *Total des soldes à la clôture de la gestion : 1 400,00 €*
- 4) *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 19 mars 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Le compte de gestion, c'est l'exact reflet du compte administratif. Je ne vais donc pas en reprendre les chiffres.

Je signalerai simplement que le compte de gestion du Comptable public a été approuvé, il n'y a donc pas de commentaire complémentaire à ajouter.

M. LE MAIRE –

Sans question ou remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

1.09 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2012
--

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2012 (actes authentiques établis) :

<i>ACQUISITIONS MUNICIPALES</i>				
<i>DESIGNATION DU BIEN</i>	<i>CEDANT</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DATE DE L'ACTE</i>	<i>OBJECTIF</i>
<i>Rue du Billemont</i>	<i>SDIS</i>	<i>"50 000 €" (valeur)</i>		<i>Réintégration gratuite dans le patrimoine municipal</i>
<i>CESSIONS MUNICIPALES</i>				
<i>DESIGNATION DU BIEN + CADASTRE</i>	<i>ACQUEREUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DATE DE L'ACTE</i>	<i>OBJECTIF</i>
<i>24 rue Pierre Brossolette AA 696</i>	<i>Mr et Mme STRUBBE</i>	<i>134 000 €</i>	<i>22/03/2012</i>	<i>Déclassement du bien n'ayant plus d'utilité publique</i>
<i>26 rue Pierre Brossolette AA 695</i>	<i>Mr LUIS et Mme RE</i>	<i>147 000 €</i>	<i>15/02/2012</i>	<i>Déclassement du bien n'ayant plus d'utilité publique</i>
<i>2 rue Latérale AL 591 (terrain)</i>	<i>Mr et Mme GILLES</i>	<i>11 340 €</i>	<i>22/03/2012</i>	<i>Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire</i>
<i>4 rue Latérale AL 782 (terrain)</i>	<i>Mr et Mme VANDEWIELE</i>	<i>8 730 €</i>	<i>22/03/2012</i>	<i>Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire</i>
<i>6 rue Latérale AL 781 (terrain)</i>	<i>Mme LEJEUNE et Mr LECLERC</i>	<i>3 600 €</i>	<i>22/03/2012</i>	<i>Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire</i>
<i>268 rue Henri Barbusse AR 612</i>	<i>Mr DEGRYSE et Mlle LHEUREUX</i>	<i>200 000 €</i>	<i>26/04/2012</i>	<i>Déclassement du bien n'ayant plus d'utilité publique</i>

2 cité du Gazomètre AL 221 - AL 630	Mr et Mme ROUCOULES	14 000 €	13/07/2012	Permettre à l'acquéreur de "décaisser" leur maison suite à des problèmes d'humidités
6 sentier du Pellegrin AB 27 (terrain)	Mr et Mme GOSH	6 930 €	21/06/2012	Cohérence de la division parcellaire
<i>BAUX EMPHYTEOTIQUES</i>				
DESIGNATION DU BIEN	PRENEUR	MONTANT DU LOYER	SIGNATURE DU BAIL	OBJECTIF
3 rue Jules Watteuw	Association service des familles	A titre gratuit	12/09/2012	Permettre à l'association d'exercer ces activités d'intérêt général
65 rue Destombes	Association service des familles	A titre gratuit	12/09/2012	Permettre à l'association d'exercer ces activités d'intérêt général

Ce bilan a été soumis pour débat au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons toujours.

M. BOSSUT –

Dans le cadre de bilan des acquisitions et cessions, vous en avez le détail dans le tableau repris dans la délibération.

Acquisition municipale

Rue du Billemont, bâtiment SDIS pour lequel une valeur patrimoniale a été indiquée mais la cession a été effectuée à titre gratuit.

Cessions municipales

Il s'agit de biens qui n'avaient plus d'utilité publique ou pour lesquels nous avons mis fin à des conventions précaires sans nuire à notre cohérence parcellaire

Baux emphytéotiques

Ils concernent l'association Service des familles pour le 3 rue Jules-Watteuw et le 65 rue Destombes, pour lui permettre d'exercer ses activités d'intérêt général.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour exprimer un regret par rapport à cette question. Je constate que trois maisons ont été considérées comme n'ayant plus d'utilité publique et ont donc été vendues.

Je pense qu'avec un peu de prévoyance et de réflexion on aurait pu en conserver au moins une ou deux, si pas pour leur caractère d'utilité publique, du moins pour leur caractère d'utilité sociale et ce dans le sens de pouvoir se doter de logements dans lesquels on aurait pu faire quelques travaux de remise aux normes, afin de pouvoir y reloger des personnes qui se trouveraient dans des situations délicates à Roncq : une maison qui aurait pris feu, qui aurait subi un dégât des eaux très important ou pour d'autres raisons.

Cela m'amène à vous dire qu'un fait d'actualité récente a démontré notre dénuement en matière de relogement provisoire, Monsieur le Maire.

C'est le point que je voulais soulever ; je pense que l'on aurait pu conserver une ou deux maisons pour les destiner à ce genre de situation.

Je terminerai en disant que le prochain Maire de Roncq aura à reprendre cette problématique dans sa feuille de route.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous souhaitez intervenir.

M. PETILLON –

Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Il est vrai que nous avons eu des rencontres avec les bailleurs. Ceci étant, malheureusement, nous sommes contraints par une réglementation, le coût de réhabilitation... même si aujourd'hui du simple vitrage peut convenir à tout le monde et cela me convient (j'en ai chez moi), d'après les descriptions faites aujourd'hui je dois habiter une maison « insalubre » !

Les bailleurs préfèrent donc répondre, et Annick peut le confirmer, à des sollicitations sur leur propre parc.

En outre, si par hasard, pour la maison dont vous parliez, il se faisait que quelqu'un y soit présent au moment où se produit un événement, celle-ci ne serait donc pas libre de suite.

Nous essayons, avec Annick, d'apporter d'autres réponses aux demandes d'urgence. Cela ne peut être toujours la solution. Dans ce cas-là, sur le prix de la maison le bailleur nous offrait des « cacahuètes » ; excusez-moi pour cette expression.

M. LE MAIRE –

Permettez-moi de rappeler, du temps de Mme CALLEWAERT, la difficulté que nous avons rencontrée pour faire partir une famille qui s'était éternisée dans un logement, soi-disant temporaire. Ce genre de situation génère des difficultés absolues.

S'agissant d'un bilan, nous n'avons donc pas à voter et nous enchaînons avec le dernier point de l'ordre du jour.

<i>1.10 - BILAN DE LA FORMATION DES ELUS 2012 - Débat</i>
--

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Il s'agit d'un document qui est annexé au compte administratif dont nous vous faisons communication : trois élus ont participé à des formations municipales dans le cadre de leur mandat.

Je rappelle que la formation est ouverte à tous les élus ; une ligne budgétaire étant prévue à cet effet. Il leur suffit de se rapprocher des services municipaux pour faire part de leur(s) souhait(s).

M. LE MAIRE –

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous renvoie dans vos foyers en vous souhaitant une excellente soirée ; merci à tous.

Et je salue la présence de la Voix du Nord ; je n'ai pas pu le faire en début de séance.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.